

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25359621***Déposé
30-09-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0435887514

Nom(en entier) : **JDC AIRPORTS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue de l'Industrie(HAR) 12A
: 7321 Bernissart**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS

I. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SA "JDC AIRPORTS", ayant son siège à 7321 Bernissart, Rue de l'Industrie, 12A qui s'est tenue le 25 septembre 2025.

La SA est inscrite au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise 0435.887.514

L'assemblée a pour ordre du jour :

1. Acceptation de la démission de Monsieur FLAMENT David, de sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 1^{er} mars 2025.

2. Pouvoirs à conférer à l'organe d'administration en vue de l'exécution des décisions à prendre

DELIBERATIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée constate et accepte à l'unanimité la démission de FLAMENT David Georges Julien, né à Mons le 23 novembre 1970 (...) de sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 1^{er} mars 2025.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs à l'administrateur en vue de l'exécution des décisions prises, notamment afin de publier la présente assemblée au Moniteur Belge.

II. Extrait du procès-verbal de l'organe d'administration de la SA "JDC AIRPORTS", ayant son siège à 7321 Bernissart, Rue de l'Industrie, 12A, qui s'est tenue le 25 septembre 2025.

La SA est inscrite au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise 0435.887.514

Le 25 septembre 2025 à 13h30, l'organe d'administration de la SA "JDC AIRPORTS" a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'organe d'administration décide de nommer Monsieur TAMELLINI Sébastien en qualité d'administrateur délégué de la société, avec effet au 1^{er} mars 2025.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'organe d'administration confère tous pouvoirs à Monsieur TAMELLINI Sébastien et au notaire DE SMET, à Péruwelz, en vue de l'exécution des décisions prises.

Pour extrait analytique conforme.